

les associations

Automobile Club Suisse
section de Genève (ACS)

Association Suisse
des Transports Routiers
Section genevoise (ASTAG)

Association Genevoise
des Entreprises de Transport
(AGET)

Chambre de Commerce, d'Industrie
et des Services de Genève (CCIG)

Fédération des
Artisans et Commerçants (FAC)

Fédération du
Commerce Genevois (FCG)

Fédération Economique
du Centre-Ville (FEC)

Fédération des Entreprises
Romandes Genève
(FER Genève)

Fédération Genevoise des
Métiers du Bâtiment (FMB)

Socopark

Taxi-phone Centrale SA.

Touring Club Suisse
section de Genève (TCS)

Trade Club

Union Genevoise des Carrossiers
(UGC)

Union Professionnelle Suisse de
l'Automobile Section genevoise
(UPSA)

Délégation du Conseil d'Etat aux transports
A l'attention de M. Robert Cramer, Président
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3918
1211 GENEVE 3

Genève, le 4 mars 2009
DAP/BT/his

Concerne : **chantier du TCOB – itinéraires de délestage**

Monsieur le Président,

Les perturbations engendrées par le chantier du TCOB interpellent à juste titre la population genevoise ; toutefois, il faudrait éviter d'utiliser en année électorale « des remèdes qui aggravent encore le mal ».

Dans cette perspective, le Groupement Transports et Economie (GTE) refusera tout itinéraire de délestage des transports publics qui toucherait le « U lacustre », et donc tout particulièrement le pont du Mont-Blanc.

Nous rappelons à cet effet la décision d'approbation des plans délivrée par l'Office fédéral des transports en date du 29 août 2008 qui dit en page 60 : « *Pont du Mont-Blanc : ce pont échappe à la procédure. Au demeurant, la suppression d'une voie de voiture n'est pas mentionnée dans le présent projet* ».

Cet élément a du reste été dûment protocolé en page 6 du procès-verbal du 2 juin 2008 intitulé TCOB – Ouverture de conciliation – OFT Groupement Transport et Economie (47) code O-TD -173 c : « *Travaux à Bel-Air : Me Zwahlen demande de confirmer que pendant les travaux une voie bus ne sera pas insérée sur le pont du Mont-Blanc en y supprimant une voie voitures. Mme Leulliet confirme que ce n'est pas prévu* ».

Pour diminuer l'impact des perturbations actuelles, nous demandons à l'Administration d'étudier et de mettre en place, dans les meilleurs délais, des itinéraires de délestage pour le trafic privé (par exemple : mise à double sens du boulevard James-Fazy) et pour le trafic professionnel (par exemple : sens unique sur le pont des Bergues) ; cette façon de faire permettra de fluidifier par la même occasion les transports publics en leur restituant des capacités (notamment dans le quartier de Saint-Gervais), sans pour autant perturber encore plus le fonctionnement du réseau primaire.

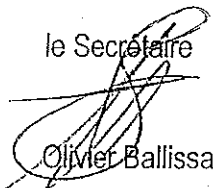
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Jean Rémy Roulet

le Secrétaire



Olivier Ballissat

Copie : M. le Conseiller d'Etat, Pierre-François Unger
M. le Conseiller d'Etat, Mark Muller